

DIE LANDRÄTIN DES LANDKREISES SÜDWESTPFALZ

Pirmasens, le 14.04.2023

M. Matthias Ackermann
Président du Conseil Rhénan
Secrétariat permanent du Conseil Rhénan
Rehfusplatz 11
77694 Kehl

Monsieur Ackermann,

C'est avec plaisir que je soutiens la résolution adoptée lors de la réunion du 05.12.2022 et l'objectif de promouvoir le bilinguisme dans la région du Rhin supérieur, tout comme dans notre Landkreis. A cet effet, je joins les chiffres de l'offre bilingue dans les crèches du Landkreis Südwestpfalz, qui ont dramatiquement diminué au cours des 20 dernières années. Ils montrent à quel point un concept à élaborer en commun est nécessaire pour atteindre cet objectif très important :

- Au 31.12.2002, 7 crèches-garderie (KITA) du Landkreis employaient des animateurs linguistiques français pour un total de 158,75 heures par semaine, soit une moyenne de 22,68 heures par semaine par crèche.
- Au 30.12.2019, il y avait 28 KITAs avec un volume horaire total de 421,59 heures par semaine et une moyenne de 15,06 heures par semaine par KITA.
- En avril 2020, il y avait 28 crèches avec un total d'heures de 400 heures par semaine et une moyenne de 14,28 heures par semaine par crèche.
- Au 31 décembre 2022, il y avait 3 crèches avec un total d'heures de 41,75 heures par semaine et une moyenne de 13,91 heures par semaine par crèche.

La baisse drastique du nombre d'animateurs linguistiques français dans les KITA est due à l'entrée en vigueur de la loi KiTaG au 01.07.2021. Les programmes de soutien tels que « Lerne die Sprache des Nachbarn » (Apprendre la langue du voisin) ont ainsi pris fin. Depuis cette date, les animateurs linguistiques français ne peuvent être soutenus que par le biais du budget d'espace social (« Sozialraumbudget »). Le soutien est limité à des KITA identifiées ayant un lien frontalier direct avec la France. Cela constitue le critère d'espace social exigé par la loi.

Dans ce contexte, je tiens à saluer le jardin d'enfants franco-allemand situé dans le village français de Liederschiedt, qui fait figure de modèle. On y trouve sous le même toit une École Maternelle Franco-Allemande française et une crèche-garderie palatine qui répondent aux besoins des enfants de deux communes du côté allemand et de trois communes du côté français. Cette constellation est un atout unique pour l'enseignement de la langue du voisin.

Je vous prie d'agréer, Monsieur Ackermann, l'expression de mes sentiments distingués.

[signée]

(Dr. Ganster)
Landrätin